

Décision ANCOLS n° 2020-34

portant décision d'intérim des fonctions de secrétaire général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTERIM DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 342-1 à L. 342-21, Let R. 342-1 à R. 342-10 ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2014-1596 du 23 décembre 2014 fixant les règles d'organisation, de fonctionnement et les modalités des contrôles de l'Agence nationale de contrôle du logement social ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2014 de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et de la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité fixant la liste des actes délégués au directeur général de l'établissement public Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS) pour la gestion des personnels relevant du ministre chargé du développement durable et affectés à l'ANCOLS ;

Vu l'arrêté du 4 février 2015 du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, fixant la liste des actes délégués au directeur général de l'établissement public Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS) pour la gestion des personnels relevant du ministre des finances et des comptes publics et du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et affectés à l'ANCOLS ;

Vu la décision 2019-25 du 3 juin 2019 portant organisation de l'ANCOLS ;

Vu le courrier conjoint du 21 février 2020, du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, et du ministre de l'économie et des finances, désignant M. Akim TAÏROU directeur général de l'ANCOLS par intérim à compter du 1^{er} mars 2020 ;

Vu la décision du directeur général par intérim de l'ANCOLS, n° 2020-22 du 1^{er} mars 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement, de commande publique de gestion des ressources humaines et de contrôle et des suites ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Mme Sylvie COLLIOT, directrice des affaires juridiques, est chargée de l'intérim des fonctions de secrétaire général de l'ANCOLS à compter de la date de signature de cette décision.

Article 2 : le secrétaire général de l'Agence nationale de contrôle du logement social est chargé de l'application de cette présente décision qui sera publiée sur le site Internet : www.ancols.fr.

Fait à La Défense, le 2 juin 2020

Le Directeur général par intérim



Akim TAÏROU